

Département de Loire Atlantique

Le mercredi 14 mai 2025 à 19 h 00, les membres du Conseil de la Communauté de Communes se sont à la salle du conseil au siège de la Communauté de communes, en session ordinaire, sur convocation de Monsieur le Président en date du 7 mai 2025, sous la Présidence de Monsieur Yvon LERAT.

**Membres présents :**

BIDET Stéphanie, PERRAY Mikael, OUVRARD François, THIBAUD Dominique, LE PISSART Claudine, LAUNAY Hélène, JOUTARD Jean-Pierre, PINEL Patrice, ALLAIS Didier, VEYRAND Bruno, DAUVÉ Yves, LEFEUVRE Sylvain, GUERON Lydie, LE RIBOTER Christine, GUEGAN Pierrick, BOQUIEN Denys, GUILLOUX Marine, PABOIS Chrystophe, CHARRIER Jean-François, BOISLEVE Frédéric, LE METAYER Julien (Arrivée à 19h12), MOREAU Patrick, CHEVALIER Christine, ROYER Alain (Arrivée à 19h12), LERAT Yvon, GROLLEAU Isabelle, BOULZENNEC Gwenn, JAMIS Pierre-Jean, PLONÉIS MÉNAGER Sandrine, PITARD Vincent.

**Pouvoirs :**

EUZENAT Philippe pouvoir OUVRARD à François,  
LABARRE Claude pouvoir à BIDET Stéphanie,  
CHARTIER Isabelle pouvoir PINEL Patrice,  
GUILLEMINE Laurence pouvoir à VEYRAND Bruno,  
NAUD Jean-Paul pouvoir à GUILLOUX Marine,  
BESNIER Jean-Luc pouvoir à PABOIS Chrystophe,  
MAINGUET Karine pouvoir à BOISLEVE Frédéric,  
NOURRY Barbara pouvoir à CHARRIER Jean-François,  
DRION Elisa pouvoir à ROYER Alain,  
RINCE Claude pouvoir à GROLLEAU Isabelle,  
LORY Jean-Claude pouvoir à PLONÉIS MÉNAGER Sandrine.

**Absents - Excusés :** LERMITE Murielle, RIVIERE Magali, COUFFY-MORICE Marie-Laure, GAILLARD Anne-Marie.

**Assistants :** GRANDJEAN Philippe-DGS – HOTTIN Françoise-DGA – MENARD Philippe -DAE – BUREAU Axèle- Resp.communication –BERTHELOT Mélissa-direction générale.

**Secrétaire de séance :** THIBAUD Dominique.

<i>Nombre de membres :</i>
<i>En exercice 45 titulaires</i>
<i>Présents 30 titulaires</i>
<i>Votants 41</i>

**RAPPORT ANNUEL 2024 DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE D'ACCESSIBILITE**

Monsieur le Président expose :

Vu la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

Vu l'article L2143-3 du code général des collectivités territoriale, qui dispose que la Commission Intercommunale d'Accessibilité établit un rapport annuel présenté en conseil communautaire,

Vu l'article L2143-3 du code général des collectivités territoriale, qui demande de transmettre le rapport annuel au représentant de l'Etat dans le département, au président du conseil départemental, au conseil départemental consultatif des personnes handicapées, au comité départemental des retraités et des personnes âgées, ainsi qu'à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés par le rapport,

Vu l'avis favorable de la Commission Intercommunale d'Accessibilité du 24 avril 2025,

**DECISION :**

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, PREND ACTE du rapport annuel 2024 de la Commission Intercommunale d'Accessibilité, qui sera transmis aux destinataires visés par l'article L. 2143-3 et aux communes d'Erdre & Gesvres.**

Le Président,  
Yvon LERAT

The image shows a blue circular official stamp of the Communauté d'Érdré et Gesvres de Communes. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Y. Lerat'.

Le secrétaire de séance  
Dominique THIBAUD

A handwritten signature in black ink, which appears to be 'D. Thibaud', written over a faint grid background.

Le Président : - certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.  
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la date soit de sa transmission en Préfecture, soit de sa publication, soit de sa notification.  
Acte publié le 20/05/2025



# RAPPORT ANNUEL

## Commission Intercommunale d'Accessibilité

Année 2024



### SOMMAIRE

I. Présentation de la Commission Intercommunale d'Accessibilité	4
1. Ses missions	4
2. Sa composition	4
3. Son fonctionnement	6
4. Les Commissions Communales d'Accessibilité	6
II. Activités de la Commission Intercommunale d'Accessibilité en 2024	7
III. L'accessibilité sur le territoire d'Erdre et Gesvres	8
5. Etat des voiries et des bâtiments publics	8
- Cartographie des niveaux d'accessibilité	
- Mise en place de bancs pour personnes à mobilité réduite	
6. Les établissements de la Communauté de communes	11
7. Les établissements recevant du public du territoire (privé & public)	12
8. L'offre de logements publics accessibles	14
9. Transport : les points d'arrêt accessibles	15
IV. Communication - Sensibilisation	18
10. Les outils de sensibilisation	18
- Les cartes interactives	
- L'outil « macaron stationnement gênant »	
- Le guide pratique des manifestations accessibles	
- Le système de téléphonie pour sourds et malentendants	
- La plateforme AccesLibre	
11. Les actions de sensibilisation	22
- La semaine de l'accessibilité	
- Les rallyes citoyens	
12. Un site internet accessible	26
13. Le rapport annuel d'activité 2023	26
14. Les actions autour du parasport	27
- Programme Club Inclusif	
- Communication autour des jeux paralympiques	
Conclusion	31

La Communauté de Communes d'Erdre et Gesvres regroupe 12 communes pour une population qui s'élevé à 66951 habitants (chiffre de référence INSEE - 2024).

Situé en Loire-Atlantique, le territoire d'Erdre et Gesvres se localise en limite nord de l'agglomération nantaise. Il s'agit d'un territoire rural, très attractif et caractérisé par une importante croissance démographique.

Depuis 2008, la Communauté de communes et ses douze communes se sont engagées conjointement dans une démarche solidaire et cohérente pour promouvoir une dynamique d'accessibilité sur le territoire.



## I. Présentation de la Commission Intercommunale d'Accessibilité

La Commission Intercommunale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées (CIAPH) de la Communauté de Communes d'Erdre et Gesvres a été créée par la délibération du conseil communautaire le 17 décembre 2008.

Pour donner suite à l'ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014, la CIAPH devient la Commission Intercommunale d'Accessibilité (CIA). Le conseil communautaire a délibéré sur cette nouvelle appellation le 6 mai 2015.

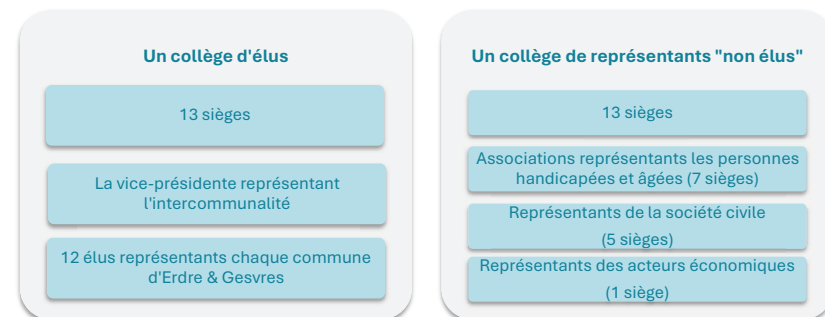
### 1. Ses missions

Selon l'article 46 de la loi du 11 février 2005, codifié à l'article L.2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commission Intercommunale d'Accessibilité a pour mission de :

- Dresser le constat d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports ;
- Organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées ;
- Etablir un rapport annuel présenté en conseil de communauté ;
- Faire toutes propositions utiles de nature à améliorer l'accessibilité de l'existant ;
- Tenir à jour par voie électronique la liste des Etablissements recevant du Public (ERP) situés sur le territoire, ayant élaboré un Agenda d'Accessibilité programmé (Ad'AP), ainsi que la liste des établissements accessibles aux personnes handicapées.

### 2. Sa composition

La commission est composée de 26 membres et est structurée en deux collèges (délibération du conseil de communauté du 6 mai 2015) :



Lors de son installation en 2020, deux sièges dédiés aux représentants des personnes âgées en situation de handicap n'ont pas été pourvus malgré la sollicitation de plusieurs associations.

En 2024, les changements suivants sont intervenus :

- APAJH44 : démission de Marie-Claire TAMIC, non remplacée ;
- Conseil de Développement d'Erdre & Gesvres, remplacement de Sébastien STRIDE et Arthur MOINET (membres sortants) par Philippe BICHON et Sylvie KAPTUR-GINTZ (membres entrants).

La nouvelle commission est composée comme suit au 31 décembre 2024 :

Collège Elus	Représentants des collectivités	
CCEG	BIDET	Stéphanie
CASSON	BAFOURD	Sandra
FAY-DE-BRETAGNE	SORIN	Didier
GRANDCHAMP-DES-FONTAINES	THIBAUD	Dominique
HERIC	COUBARD	Pascal
LES TOUCHES	BARON	Martine
NORT-SUR-ERDRE	HOLLIER-LAROUSSE	Cédric
NOTRE-DAME-DES-LANDES	NAUD	Jean-Paul
PETIT-MARS	LE GREVESE	Pascal
SAINT-MARS-DU-DESERT	RAYNAUD	Serge
SUCE-SUR-ERDRE	HEDOUIN	Jean-Pierre
TREILLIERES	DRION	Elisa
VIGNEUX-DE-BRETAGNE	PLONÉIS MENAGER	Sandrine
Collège Non Elus	Représentants Personnes handicapées et âgées	
APAJH44 Association pour Adultes et Jeunes Handicapés	-	-
APF Association des Paralysés de France	RINCE	Yvon
AFM Association Française contre les Myopathies	MORIO	Yann
Valentin Haüy	MEYER	Gérard
France Alzheimer	FOUQUET	Joël
Collège Non élus	Représentants des usagers	
Conseil de Développement Erdre & Gesvres	GAUTREAU	Michel
Conseil de Développement Erdre & Gesvres	LUCAS	Antoine
Conseil de Développement Erdre & Gesvres	BICHON	Philippe
Conseil de Développement Erdre & Gesvres	KAPTUR-GINTZ	Sylvie
FAM MAS DIAPASON	NAVARRO	Alexandra
Collège Non élus	Représentants du monde économique	
Club des entreprises	ALLARD	François

### 3. Son fonctionnement

La présidence de la commission est assurée par Mme Stéphanie BIDET, Vice-Présidente déléguée aux solidarités.

La coordination générale est assurée par la chargée de mission Accessibilité de la Communauté de communes, dont les missions sont :

- D'assister la commission dans l'accomplissement de ses missions ;
- D'apporter une vision transversale des actions à engager ;
- D'apporter expertise et méthode ;
- D'accompagner la mobilisation communale sur ce sujet, les communes étant restées pleinement compétentes en matière d'accessibilité.

La commission se réunit en format plénier deux fois dans l'année sur les périodes de février/mars et septembre/octobre. Le collège « élus » se retrouve une fois au printemps pour échanger sur l'avancement des projets. En parallèle, des groupes de travail peuvent être constitués pour mener des réflexions et être force de propositions sur les projets en cours.

### 4. Les commissions communales d'accessibilité

Une commission communale d'accessibilité (CCA) doit être créée dans toutes les communes de plus de 5 000 habitants. Elle est présidée par le maire. Sa composition et ses missions sont les mêmes que celles de la commission intercommunale d'accessibilité.

Sur les sept communes concernées par l'obligation de mettre en place une commission communale d'accessibilité, cinq d'entre elles sont installées. Les questions liées à l'accessibilité des autres communes sont abordées et traitées au sein de leur CCAS, de leurs commissions voirie et/ou bâtiment ou dans le cadre de groupes de travail spécifiques, en fonction des thématiques et de leurs projets.



Ces commissions ou groupes de travail constituent des structures de pilotage local des enjeux liés à la mise en accessibilité de l'ensemble de la chaîne de déplacement. Lieux privilégiés de concertation et de gouvernance en matière d'accessibilité, elles permettent de coordonner l'action des différents intervenants pour proposer un cadre de vie accessible à tous, les communes étant restées compétentes dans ce domaine.

## II. Activités de la Commission Intercommunale d'Accessibilité

La Commission Intercommunale d'Accessibilité s'est réunie deux fois en 2024 en format plénier pour traiter et échanger sur les points énumérés ci-dessous.

### Commission du 16 mars 2024

- ∟ Avis sur le rapport annuel 2023 de la Commission Intercommunale d'Accessibilité
- ∟ Retour sur la semaine de l'accessibilité qui s'est déroulée du 1er au 7 avril 2024.
- ∟ Présentation du programme Club Inclusif (sensibilisation des clubs sportifs à l'accueil des personnes en situation de handicap)
- ∟ Présentation de l'Agenda 2024 : événements, communications, projets.

### Commission du 10 novembre 2024

- ∟ Parasport
  - Point sur le « Programme Club Inclusif » déployé sur le territoire d'Erdre & Gesvres (formation du 8 au 17 octobre 2024).
  - Retour sur la communication effectuée en parallèle des Jeux paralympiques et retour d'expérience de la commune de Casson (intervention de Sandra Bafourd).
- ∟ Semaine de l'accessibilité – du 31 mars au 6 avril 2025
  - Animations communales : présentation du catalogue des fiches « actions » existantes / échanges.
  - Point sur les inscriptions des écoles aux ateliers et rencontres autour du handicap et de l'accessibilité.
- ∟ Informations diverses :
  - ACCEO : Renouvellement du contrat et formations 2025.
  - Cartes PAVE-ERP : Point à date sur la mise à jour 2024.
  - Mise en place de bancs PMR le long de la piste cyclable à proximité de la FAM MAS Diapason.

## III. L'accessibilité sur le territoire d'Erdre et Gesvres



### 1. Etat des voiries et des bâtiments publics

Les communes sont restées compétentes en matière d'accessibilité. La Communauté de communes a en charge l'accessibilité de ses bâtiments et des parcs d'activités du territoire.

#### Voirie et espaces publics

Les 12 communes du territoire d'Erdre et Gesvres sont restées compétentes en matière de voirie et d'espaces publics. Elles ont toutes élaboré leur PAVE en 2011, dans le cadre d'un groupement de commandes avec l'accompagnement d'un bureau d'études. Les plans d'actions sont actuellement mis en œuvre et suivis par chaque commune, en fonction des projets communaux (création, rénovation).

#### Etablissements Recevant du Public

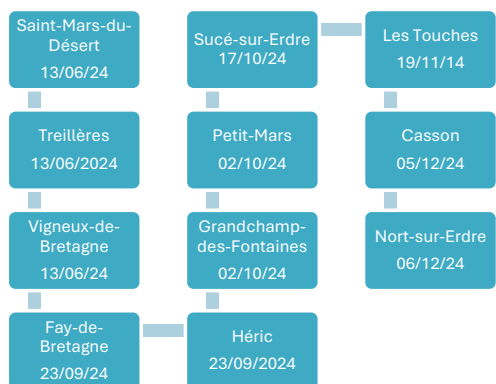
Conformément à la réglementation en vigueur, la Communauté de communes et les communes du territoire ont réalisé leur diagnostic d'accessibilité en 2013 : 172 établissements ont été diagnostiqués. À la suite de la parution de l'ordonnance du 26 septembre 2014, ces diagnostics ont fait l'objet d'une mise à jour en 2015 et chaque collectivité a établi et déposé son Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'AP) fin 2015.

#### Cartographie des niveaux d'accessibilité

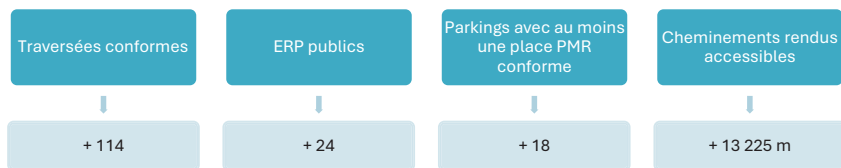
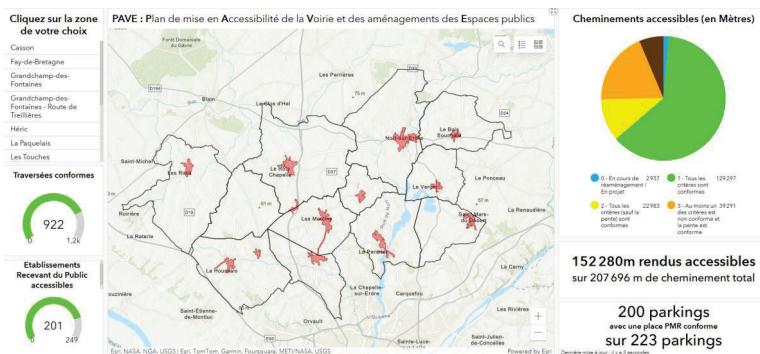
Depuis 2019, une cartographie des niveaux d'accessibilité des bâtiments publics, des parkings et des cheminements est réalisée annuellement avec la majorité des communes.

Il a été convenu que la mise à jour des cartes soit effectuée environ tous les 18 mois pour tenir compte de la temporalité des travaux engagés par les communes.

En 2024, une mise à jour des données de cette cartographie a été réalisée pour toutes les communes engagées dans cette démarche, selon le calendrier suivant.



La carte « tableau de bord » ci-dessous présente les niveaux d'accessibilité enregistrés au 31 décembre 2024 pour les cheminements, traversées, parkings et bâtiments publics. On recense ainsi sur le territoire d'Erdre & Gesvres : 922 traversées conformes ; 201 Etablissements Recevant du Public (ERP) publics accessibles ; 200 parkings avec une place PMR conforme ; 152 280 m de cheminements rendus accessibles. Le schéma ci-après présente l'évolution des niveaux d'accessibilité depuis la dernière mise à jour en 2023.



### Mise en place de bancs pour Personnes à Mobilité Réduite (PMR)

Deux bancs de type PMR ont été installés en décembre 2024 sur la piste cyclable entre la Ville de Grandchamp-des-Fontaines et Ville de Treillières au niveau du centre aquatique "Les Bassins d'Alphéa" pour répondre à une demande de la Maison d'Accueil Spécialisée Diapason.

Cette initiative, réalisée en collaboration avec l'établissement pour choisir les bancs et les emplacements, permet aux résidents de profiter pleinement de leurs promenades quotidiennes et de pouvoir faire des pauses ensemble, avec des équipements adaptés.

Le projet a été conduit en collaboration avec les services Accessibilité, Mobilité et Technique de la CCEG.



## 2. Les établissements de la Communauté de communes

Le patrimoine de la Communauté de communes compte sept établissements recevant du public, basés à Grandchamp-des-Fontaines et à Nort-sur-Erdre.

L'Agenda d'Accessibilité programmé de la Communauté de communes concerne 6 ERP. Il a été approuvé par la Préfecture le 30 décembre 2015, pour un montant prévisionnel de 18530 €, réparti sur 3 ans.

A ce jour, l'ensemble des travaux de mise en accessibilité a été réalisé pour l'ensemble des bâtiments, excepté pour le bâtiment « bureaux locatifs », situé à Grandchamp-des-Fontaines. En effet, une action relative à l'ascenseur reste en suspens faute de trouver une entreprise pour réaliser les travaux. Cette situation ne permet donc pas de clôturer l'Ad'AP de la CCEG. Le service Bâtiment-Logement de la DDTM, en charge du suivi des Ad'AP sur la Loire-Atlantique, est informé.

Le tableau suivant fait état des attestations transmises à la DDTM.

Etablissement Recevant du Public (ERP)	Commune	Date de transmission de l'attestation d'accessibilité
Bâtiment A - Siège	Granchamp-des-Fontaines	16/04/2022
Bâtiment B - DAE	Granchamp-des-Fontaines	16/04/2022
Bâtiment C - Hôtel d'entreprises	Granchamp-des-Fontaines	16/04/2022
Maison de l'Emploi	Nort-sur-Erdre	28/12/2023
Maison de l'Emploi	Granchamp-des-Fontaines	28/12/2023
Bureaux Locatifs	Granchamp-des-Fontaines	-

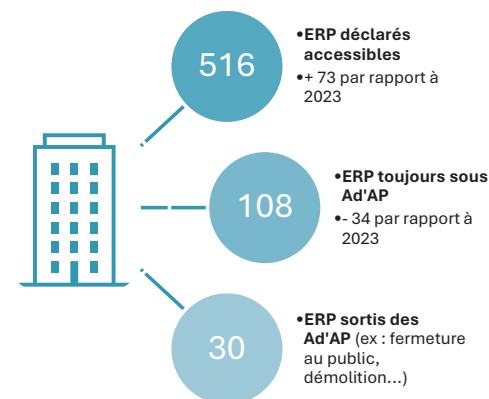
### Registre d'accessibilité

La Communauté de communes a mis en place les registres d'accessibilité pour chaque bâtiment en janvier 2018.

## 3. Les établissements recevant du public du territoire (privé & public)

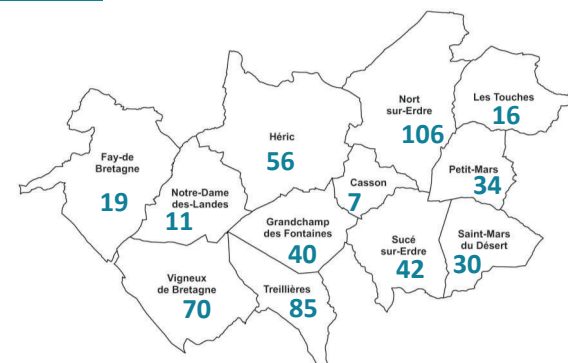
Dans le cadre de ses missions, la commission intercommunale d'accessibilité doit tenir à jour la liste des ERP accessibles (propriété privée et publique). Celle-ci est établie à partir des données mises à disposition par la DDDTM.

Au 31 décembre 2024 :

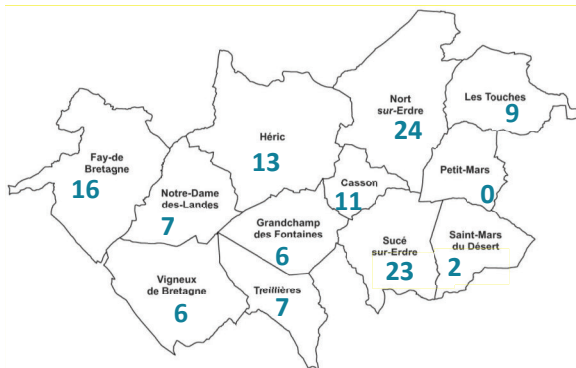


Les cartes suivantes présentent la répartition du nombre d'établissements privés et publics du territoire selon qu'ils soient déclarés accessibles ou sous Ad'AP.

### ERP déclarés accessibles



### ERP sous Ad'AP



### Sensibilisation des propriétaires et gestionnaires d'ERP privés

Depuis plus de 10 ans, la Communauté de communes et les communes mènent régulièrement des actions de sensibilisation auprès des propriétaires et gestionnaires d'ERP privés, concernant leurs obligations en matière d'accessibilité, en utilisant différents moyens (réunions, courriers, sites internet, commission, porte à porte assurés par les élus communaux).

La dernière information a été organisée en 2022 sous forme de permanences assurées par les instructeurs de la DDTM. Les objectifs étaient d'informer et conseiller les gestionnaires d'établissements ou professionnels sur les obligations relatives aux règles d'accessibilité des ERP, ainsi que de répondre à leurs interrogations sur leur éventuel projet de mise en accessibilité.

### Formation

Depuis 2016, plusieurs actions de formation et de sensibilisation internes ont été organisées pour sensibiliser les agents d'accueil à l'accueil du public en situation de handicap.

Depuis 2021, près de 155 agents de la communauté de communes et des communes, et des partenaires (Les Bassins d'A, Erdre Canal Forêt, SOLIHA, ALISEE) ont été sensibilisés à l'accueil physique et téléphonique des personnes porteuses d'un handicap auditif. Ils ont également été formés au dispositif ACCEO, système de téléphonie accessible aux sourds et malentendants, disponible sur le territoire.

## 4. L'offre de logements publics accessibles

Pour répondre aux sollicitations des partenaires, l'Union Sociale de l'Habitat (USH) des Pays de la Loire et les organismes HLM ont engagé depuis 2020 une démarche de recensement des logements adaptés.

Cette démarche est basée sur une définition commune de la notion de logement adapté et distingue plusieurs niveaux d'accessibilité dits d'adaptation (pour les personnes handicapées et les personnes vieillissantes).

### Les niveaux d'adaptation

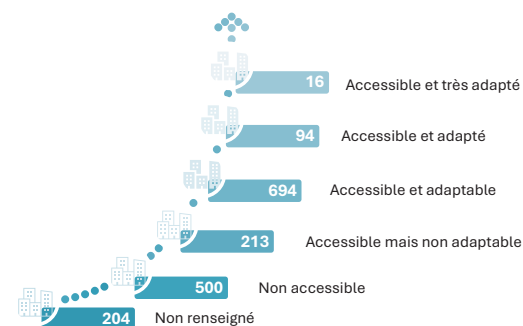
- Niveau 0 : logement non accessible = logement ne pouvant faire l'objet de travaux d'adaptation PMR
- Niveau 1 : logement accessible et adaptable aux personnes âgées mais non adaptable pour les personnes handicapées moteurs
- Niveau 2 : logement accessible et adaptable aux personnes handicapées moteurs
- Niveau 3 : logement accessible et adapté aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR)
- Niveau 4 : logement accessible et très adapté

### Les terminologies utilisées

- *Logement accessible* : il comprend le cheminement depuis les abords jusqu'aux parties communes mais également le logement qui respecte les obligations réglementaires issues de la loi de février 2005.
- *Logement adaptable* : il est potentiellement transformable en fonction des besoins de la personne (handicapée ou âgée).
- *Logement adapté* : il répond aux besoins spécifiques d'une personne (handicapée et/ou âgée) afin qu'elle puisse réaliser les activités essentielles de la vie quotidienne.

Le travail de recensement est effectué annuellement par les bailleurs sociaux sur l'ensemble du patrimoine (collectif / individuel / intermédiaire / neuf et existant).

Le parc d'Erdre et Gesvres est constitué de 1721 logements sociaux en 2024, répartis comme suit.



Le tableau ci-après présente la répartition des logements sur le territoire et par commune.

	Non renseigné	Niveau 0 Non accessible	Niveau 1 Accessible mais non adaptable	Niveau 2 Accessible et adaptable	Niveau 3 Accessible et adapté	Niveau 4 Accessible et très adapté	Total général
<b>Total Erdre &amp; Gesvres</b>	<b>204</b>	<b>500</b>	<b>213</b>	<b>694</b>	<b>94</b>	<b>16</b>	<b>1721</b>
Casson	9	2	15	20	8	15	69
Fay-de-Bretagne		17	1	65			83
Grandchamp-des-Fontaines	15	71	34	69	6		195
Héric		29	28	74	7		138
Les Touches		22	20	10	17		69
Nort-sur-Erdre	93	104	32	118	15		362
Notre-Dame-Des-Landes		16	5	16	6		43
Petit-Mars	17	27	3	3	17		67
Saint-Mars-Du-Désert	18	13	10	96	5		142
Sucé-sur-Erdre	9	85	12	40	9		155
Treillières	43	78	41	147	4	1	314
Vigneux-de-Bretagne		36	12	36			84

## 5. Transport : les points d'arrêt accessibles

### La Région : Autorité organisatrice des transports

La Région des Pays de la Loire a élaboré son Sd'AP, Schéma d'Accessibilité Programmé. Il a été approuvé par arrêté préfectoral le 29 avril 2016, comme le Sd'AP de Loire Atlantique, avec une échéance fixée à 2022.

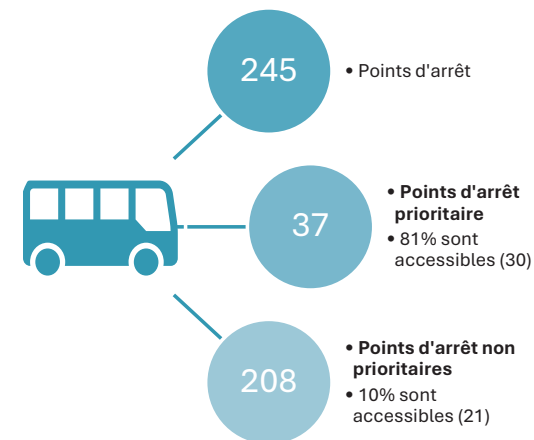
Suite au passage en commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité, un arrêté préfectoral signé en date du 1er septembre 2022, autorise leur prorogation jusqu'au 29 avril 2025.

Le Sd'AP « routier » définit entre autres une liste des points d'arrêt prioritaires.

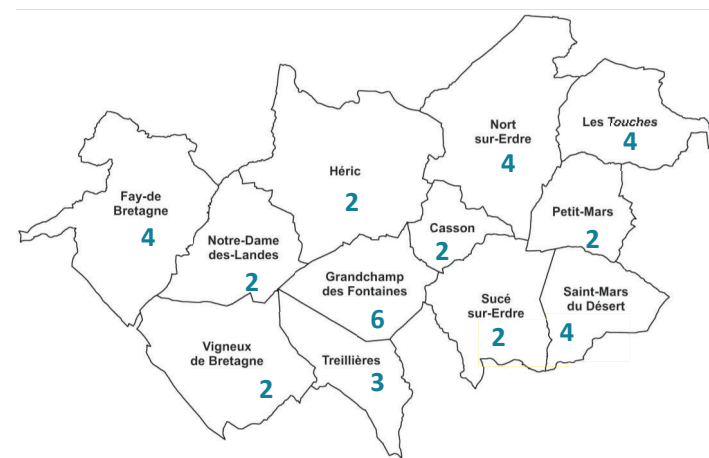
En Loire-Atlantique, 160 points d'arrêt prioritaires sont identifiés. A ce jour, 49% des points d'arrêt prioritaires ont été rendus accessibles.

Dans le cadre de l'obligation de collecter les données d'accessibilité (loi LOM), la Région des Pays de la Loire a réalisé un diagnostic d'accessibilité de l'ensemble de ses points d'arrêts, qui a été finalisé en 2024.

Au 31 décembre 2024, sur le territoire d'Erdre & Gesvres, on compte :



La répartition des points d'arrêt accessibles sur le territoire est la suivante :



Le tableau suivant détaille, par commune, le nombre de points d'arrêt, prioritaires et non prioritaires, ainsi que le pourcentage de leur mise en accessibilité.

	Nombre total de points d'arrêt	Arrêts prioritaires			Arrêts non prioritaires		
		Nombre "total"	Nombre "Accessibles"	% de mise en accessibilité	Nombre "total"	Nombre "Accessibles"	% de mise en accessibilité
<b>Total Erdre &amp; Gesvres</b>	<b>245</b>	<b>37</b>	<b>30</b>	<b>81%</b>	<b>208</b>	<b>21</b>	<b>10%</b>
Casson	12	2	2	100%	10	0	0%
Fay-de-Bretagne	11	4	4	100%	7	0	0%
Grandchamp-des-Fontaines	24	6	6	100%	18	5	28%
Héric	20	2	1	50%	18	1	6%
Les Touches	15	4	2	50%	11	0	0%
Nort-sur-Erdre	24	4	2	50%	20	0	0%
Notre-Dame-Des-Landes	12	2	2	100%	10	0	0%
Petit-Mars	11	2	2	100%	9	1	11%
Saint-Mars-Du-Désert	32	4	3	75%	28	3	11%
Sucé-sur-Erdre	13	2	2	100%	11	0	0%
Treillières	34	3	2	67%	31	7	23%
Vigneux-de-Bretagne	37	2	2	100%	35	4	11%

Afin de poursuivre les efforts engagés par les communes, une réunion d'information s'est tenue le 15 février 2024 avec la Région et les communes concernées par les points d'arrêt prioritaires non accessibles. Au-delà de rappeler l'obligation réglementaire de mise en accessibilité, l'objectif était de les informer sur les subventions possibles et de la disponibilité des chargés de mission de la Région pour les accompagner dès le début de leur projet d'aménagement ou de réaménagement de leurs points d'arrêt pour les mettre en accessibilité.

## IV. Communication - Sensibilisation

### 1. Les outils de sensibilisation

La commission a mis en place plusieurs outils pour informer et sensibiliser le public à l'accessibilité et au handicap. L'ensemble de ces outils est disponible sur le site internet de la CCEG [www.cceg.fr](http://www.cceg.fr)

#### Les cartes interactives

Depuis 2019, les services techniques des communes travaillent en collaboration avec les services Accessibilité et SIG (Système d'Information Géographique) de la Communauté de communes à l'établissement de cartes interactives, mettant en évidence les niveaux d'accessibilité de la voirie, des espaces publics et des bâtiments publics.

Il existe deux types de cartographies :

- La carte tableau de bord, à destination des services techniques et des élus, reprend tous les niveaux d'accessibilité pour les cheminements, traversées, parkings et ERP.



- La carte interactive à destination du grand public permet de visualiser l'ensemble des itinéraires (cheminements, traversées), parkings et bâtiments publics accessibles aux personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap.



### L'outil « Macaron Stationnement Gênant »

Le stationnant gênant occasionne des problématiques d'accès et de sécurité en particulier pour les personnes en situation de handicap et à mobilité réduite. Aussi, depuis 2012, un « macaron stationnement gênant » permet aux élus communaux de sensibiliser, de manière pédagogique, les automobilistes sur le stationnement gênant.



Des campagnes de sensibilisation sont notamment réalisées dans le cadre de la semaine de l'accessibilité.

### Le guide des manifestations accessibles

La Commission Intercommunale d'Accessibilité a conçu en 2016 un guide pratique destiné aux organisateurs de manifestations sur le territoire (communes, associations, clubs sportifs...) afin de les aider à prendre en considération les personnes handicapées dans l'organisation de leurs événements.

Actualisé en 2022, cet outil d'accompagnement permet de lister des points précis et concrets pour améliorer l'accessibilité d'une manifestation (Communication, Transport et accès au site, Accueil et déplacements sur le site, Accès aux contenus).

**Points de vigilance**

- Privilégier des mots faciles à comprendre, et éviter un même mot pour un même objet tout au long du support.
- Utiliser des phrases courtes.
- Privilégier une police claire et facile à lire (Ex: Arial, Futura, Helvetica, Calibri, Frutiger), éviter surtout que possible les polices d'empilement, avec des lettres trop rapprochées.
- Employer l'ordre de l'écriture et des mots entièrement en majuscule.
- Numéroter les pages.
- Textes et images sont associés pour aider à la compréhension.
- Utiliser des couleurs.
- Affichage, si possible, des pictogrammes indiquant les services spécifiques mis à disposition (langue des signes, etc.) et des services proposés (par exemple : point accueil restaurant, bar...) en les associant à un texte.
- Mise en page claire, graphisme et code couleur simples facilitant la lecture et la compréhension.
- Communication relayée sur des sites internet accessibles.
- Volontaire, avant diffusion, des supports écrits par un panel d'utilisateurs en situation de handicap représentatif de la diversité des handicaps.
- Code couleur en accord avec le tableau indicatif des contrastes.
- Une vidéo virtuelle des lieux est proposée sur le site internet.

**Exemples de pictogrammes indiquant des services spécifiques pouvant être mis à disposition**

- Production en langue des signes française
- Présence d'une lecture magnétique pour accéder et retourner à l'écrit
- Mise à disposition d'audioguides
- Mise en compte des besoins des personnes malvoyantes et/ou non voyantes
- Lieu accessible par une personne en fauteuil roulant
- Accueil, accompagnement, accessibilité adaptés aux personnes ayant un handicap mental

**Tableau indicatif représentant le contraste entre différentes couleurs**

Couleurs de police	Blanc	Noir	Vert	Rouge	Bleu	Orange	Jaune	Vert foncé	Rouge foncé	Bleu foncé	Orange foncé	Jaune foncé	Vert clair	Noir clair	Blanc clair
Rouge	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Jaune	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Bleu	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Orange	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Vert	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Rouge foncé	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Bleu foncé	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Orange foncé	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Jaune foncé	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Vert clair	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Noir clair	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Blanc clair	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

**Contraste acceptable** (X)  
**Contraste insuffisant** ( )  
**Couleur** ( )  
**Couleur impossible** ( )

En complément de ce référentiel, une fiche outil synthétique a été créée pour mieux accompagner les organisateurs. Elle reprend les points essentiels à traiter pour des manifestations en intérieur ou en extérieur. Si l'organisateur souhaite aller plus loin ou obtenir des informations complémentaires, il devra se référer au guide complet.

**LES SUPPORTS DE COMMUNICATION**

Préciser les modalités d'accès à la manifestation :

- Un contact avec ses coordonnées, en cas de questions.
- Les services et offres accessibles.
- Les moyens de transport en commun accessibles existants.
- Un plan d'accès facile (parking) (Métro) (de transport, entrée(s), itinéraire(s)).

**Indiquer les supports de communication et leur contenu accessibles :**

- Mots faciles à comprendre.
- Phrases courtes.
- Police d'écriture claire et facile à lire (type Arial).
- Impression lisible et des mots entièrement en majuscule.
- Pages numérotées.

**L'ACCÈS AU SITE**

- Places de stationnement réservées proches de l'entrée.
- Espace de dépôt pour les véhicules (voit, nouvelles spécialisées...) proche de l'entrée.
- Entrée identifiée par une signalétique.
- Cheminement(s) accessible(s) et sécurisé(s) : dénivelé, non glissant et non meuble, signalés.
- Direction du site, qui se fait à l'accueil depuis la voirie, signalés.

**ACCUEIL & DÉPLACEMENTS SUR SITE**

- Attitude particulière pour les accompagnés des personnes en situation de handicap.
- Accueil localisé près de l'entrée principale et/ou à proximité des services essentiels.
- Présence d'un papier et d'un écran d'accueil permettant à l'usager de communiquer par écrit.

**ACCÈS AUX INFORMATIONS**

- Cheminement dégagé, non glissant, non meuble et signalés.
- Présence de services adaptés et signalés sur site ou à proximité.
- Chaises et/ou bancs pour permettre aux visiteurs de se reposer.
- Emplacements individuels accessibles aux personnes en fauteuil roulant.

**LES CONTENUX VISUELS**

- Supports adaptés à hauteur adaptée pour être lus en position assise et debout (entre 0,80 cm et 1,30 m).
- Espace d'usage pour les personnes en fauteuil (0,80 m x 1,30 m) pour s'appuyer des supports.
- Police d'écriture claire et facile à lire (type Arial).
- Impression lisible de l'usage et des mots entièrement en majuscule.
- Les contenus visuels non textuels (film, photos, plans...).
- Absence d'éléments visuels devant les supports pour l'information en position assise.
- Possibilité pour les visiteurs de s'approcher des supports.

**LES CONTENUX AUDITIFS**

- Intervenant sensibilisé à la prise de parole les yeux et dans la mesure du possible sans cocher dans leurs paroles les mains.

Plan de la manifestation :

En 2024, la commission a décidé de créer un tuto vidéo pour pouvoir communiquer plus facilement et largement sur l'existence de ce guide. Ce nouvel outil de communication verra le jour en 2025.

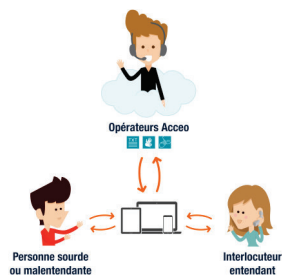
### Un système de téléphonie accessible aux sourds et malentendants

Depuis novembre 2021, les usagers sourds ou malentendants peuvent utiliser gratuitement l'application ACCEO pour contacter par téléphone ou sur place les services et partenaires de la communauté de communes et ses 12 communes membres.



↳ Disponible sur smartphone ou sur tablette, ACCEO propose des solutions pour faciliter en direct la communication entre l'usager et les agents d'accueil.

- De nombreux traducteurs sont disponibles instantanément aux heures d'ouverture des bureaux, à l'image d'un centre d'appel.
- Depuis 2021, 152 agents du territoire et nos partenaires ont été sensibilisés à l'accueil des personnes en situation de handicap auditif et au dispositif ACCEO.



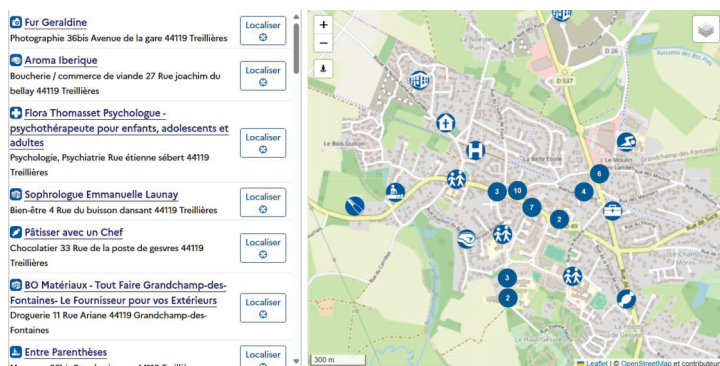
En novembre 2024, la Communauté de communes a renouvelé son contrat avec ACCEO pour une durée de 3 ans, pour ses services et partenaires, ainsi que pour les 12 communes du territoire. Il est prévu, tous les ans, deux sessions de formation, afin de former les nouveaux agents et d'effectuer des rappels le cas échéant.



### La Plateforme AccesLibre

Acceslibre est un service numérique renseignant sur le niveau d'accessibilité des établissements recevant du public, tels que des commerces, des cinémas, les restaurants ou encore des écoles. L'objectif est de permettre à tous les usagers, quel que soit leur handicap, de savoir si un établissement leur est accessible.

Lors de la campagne de lancement et d'information en 2022 de la DDTM de Loire-Atlantique, les collectivités et les propriétaires d'ERP privés ont été invités à renseigner cette plateforme. A ce jour, toutes les mairies du territoire y sont resencées et huit collectivités ont intégré les données relatives à l'ensemble de leurs ERP.



## 2. Les actions de sensibilisation

### La semaine de l'accessibilité

Organisée chaque année en avril depuis 2017 en collaboration avec les communes, l'objectif de la semaine de l'accessibilité est de sensibiliser le grand public au handicap et à l'accessibilité, en montrant que des gestes simples peuvent changer la vie de tous.



#### Edition 2024

La semaine de l'accessibilité 2024 s'est déroulée du 1<sup>er</sup> au 7 avril autour de plusieurs temps forts.

715 écoliers du CE1 au CM2 ont été sensibilisés au handicap et à l'accessibilité entre le 11 mars et 18 mars, soit 28 classes.

- Les élèves ont tous participé à trois ateliers, lors desquels, ils ont pu expérimenter les handicaps moteur, visuel et auditif, mais aussi appréhender la notion d'accessibilité à travers des exemples concrets pour chaque type de handicap.
- 19 classes ont pu également échanger avec des personnes en situation de handicap : M. Meyer et son épouse, M. Gautreau et M. Hénot. Nous les remercions sincèrement pour leur témoignage et leur investissement.



12 établissements scolaires, répartis sur 9 communes, se sont mobilisés autour de cette thématique.

- # Montgolfier - Casson
- # La Futaie - Grandchamp-des-Fontaines
- # Henri Rivière - Fay-de-Bretagne
- # La Sablonnaie - Nort-sur-Erdre
- # Guy de Maupassant - Petit-Mars
- # René Descartes - Sucé-sur-Erdre
- # Antoine de Saint-Exupéry - Vigneux-de-Bretagne
- # Sainte-Anne - Vigneux-de-Bretagne
- # George Sand - Saint-Mars-Du-Désert
- # Alexandre Vincent - Treillières
- # DITEP de Gesvres - Treillières
- # Sainte-Thérèse - Treillières



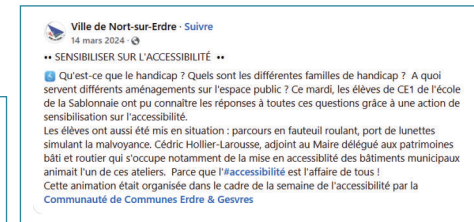
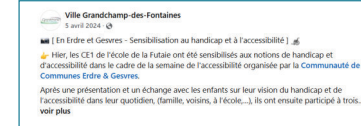
Une campagne d'affichage contre le stationnement gênant à l'entrée des bâtiments communaux et intercommunaux a été réalisée sur l'ensemble du territoire et une campagne d'information sur le dispositif ACCEO sur le mobilier urbain.



**Communication autour de cette semaine :**

Plusieurs communes et la Communauté de communes ont sollicité la presse locale pour relayer l'information sur la semaine de l'accessibilité et les animations menées.

L'information a également été relayée dans certains bulletins communaux, dans le magazine Erdre et Gesvres et sur les réseaux sociaux.



Des actions de sensibilisation à l'initiative de certaines communes ont été aussi organisées.

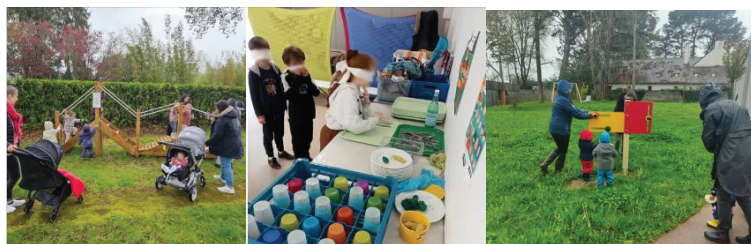
A Grandchamp-des-Fontaines, le samedi 6 avril, la commission communale d'accessibilité est venue à la rencontre des habitants pour échanger sur les futurs aménagements pour plus d'accessibilité sur la commune. Les enfants du Conseil Municipal des Enfants ont invité également les habitants à participer à un quizz autour des sigles du handicap.



Sur la commune Les Touches, le mercredi 3 avril, les jeunes du Conseil Municipal des Enfants ont mené une campagne de sensibilisation sur le stationnement gênant.

La commune de Sucé-sur-Erdre a organisé plusieurs temps forts tout au long de la semaine :

- ∠ Le 2 avril, des ateliers de sensibilisation aux gestes réduits lors d'un temps de repas, animé par l'APAJH 44 ;
- ∠ Le 2 avril, des visites du jardin sensoriel au Hameau sésame pour les professionnels de la petite-enfance et le public dans le cadre de la journée de l'autisme ;
- ∠ Le 3 avril, un atelier Cécifoot animé par des animateurs du club de cécifoot du FC Nantes, accompagnés par un joueur déficient visuel, pour les jeunes du centre de Loisirs (CM1/CM2) ;
- ∠ Le 3 avril, une conférence sur les troubles Dys suivie d'un temps d'échange, animée par Laurence DELABRE, psychopédagogue, à destination des familles, professionnels de l'éducation et de l'enfance ;
- ∠ Le 7 avril, la course la Solid'Erdre, en partenariat avec l'association LEUKEMIA.



### Les rallyes citoyens

En complément de ces interventions dans les écoles primaires, 60 élèves de 6<sup>ème</sup> du collège Marcelle Baron à Héric ont été sensibilisés au handicap et à l'accessibilité lors du Rallye Citoyen du collège le 27 mai 2024. Ils ont également participé à trois ateliers (parcours en fauteuil, simulation de la malvoyance, comprendre l'accessibilité), en présence de M. Coubard, élu à Héric et membre de la commission intercommunale d'accessibilité.

Le 17 mai 2024, 180 élèves de 6<sup>ème</sup> des collèges public, Isabelle Autissier, et privé, Saint-Michel, ont participé à cette même sensibilisation dans le cadre du Rallye citoyen organisé par la ville de Nort-sur-Erdre.

### 3. Un site internet accessible

Le décret n°2009-546 du 14 mai 2009, pris en application de la loi de 2005, impose à tous les services de communication publique en ligne des collectivités territoriales, et des établissements publics qui en dépendent, le respect des règles d'accessibilité fixées par le Référentiel Général d'Accessibilité pour les Administrations (recueil de règles et de bonnes pratiques).

En 2023, le site internet de la Communauté de communes, déjà en conformité depuis 2017, a été refondu et mis en service.

### 4. Zoom dans le rapport annuel d'activité 2023

Chaque année, le rapport annuel d'activité de la Communauté de communes Erdre & Gesvres met en lumière des actions phares et chiffres clés.

En 2023, ce rapport a mis en valeur la semaine de l'accessibilité avec les sensibilisations auprès des scolaires et la campagne de sensibilisation relative au stationnement gênant, ainsi que les résultats des travaux d'accessibilité menés par les communes.

#### ACCESSIBILITÉ

##### Être tous concernés

Améliorer l'accessibilité, repose sur trois aspects : **sensibiliser aux défis que rencontrent les personnes à mobilité réduite, mettre en place des actions concrètes pour faciliter leurs déplacements et changer le regard sur le handicap.**

La semaine de l'accessibilité est un moment fort de sensibilisation. En 2023, **656 écoliers** (du CE1 au CM2) ont expérimenté les handicaps **moteurs**, visuels et auditifs à travers des ateliers pratiques et ont rencontré des personnes en situation de handicap pour échanger avec eux sur leur quotidien. Les adultes aussi sont invités à la vigilance, par exemple en évitant de garer sa voiture sur les trottoirs... La campagne d'affichage contre le stationnement gênant a été renouvelée cette année pour le rappeler. Lister les Établissements Recevant du Public (ERP) privés ou publics et accompagner les propriétaires dans la mise en accessibilité sont aussi des missions de la Commission Intercommunale d'Accessibilité. Fin 2023, elle recensait **432 ERP accessibles et 142 autres, en passe de le devenir.**

Concernant les cartes interactives, mises à jour en collaboration avec les communes restées compétentes en matière d'accessibilité, ce sont **139 km de cheminements accessibles - 182 parkings accessibles - 808 traversées conformes qui ont été recensés sur le territoire.**

## 5. Actions autour du parasport

### Programme Club Inclusif

La Communauté de communes d'Erdre et Gesvres, en lien étroit avec les communes du territoire, a souhaité développer la pratique sportive des personnes en situation de handicap. Avec l'aide du Comité Paralympique et Sportif Français (CPSF), la collectivité s'est engagée à déployer sur son territoire le programme « Club inclusif » en 2024.



Club inclusif est un programme de sensibilisation à l'accueil de personnes en situation de handicap dans les clubs sportifs du territoire. Gratuit, il s'adresse aux dirigeants et aux encadrants des clubs afin de donner les clés pour répondre aux sollicitations des pratiquants en situation de handicap.

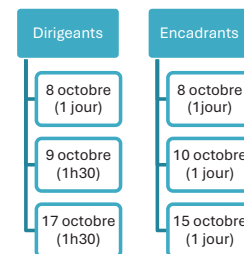
Ce programme répond à plusieurs objectifs pour les élus de la communauté de communes et des communes :

- Renforcer votre action à destination du public en situation de handicap ;
- Lever les freins liés aux préjugés de l'accueil et de l'encadrement d'un public en situation de handicap dans les clubs sportifs ;
- Rassurer les personnes en situation de handicap sur les capacités d'accueil et d'encadrement des clubs près de chez elles ;
- Répondre aux contraintes territoriales spécifiques en matière d'accès à la pratique sportive pour les personnes en situation de handicap ;
- Accélérer la structuration et enrichir l'offre de pratiques sportives et le maillage des clubs plus large sur le territoire.

Ce programme a été piloté et coordonné par le Comité Paralympique Sportif Français (CPSF), avec l'appui de la Communauté de communes, en partenariat avec la Fédération Française Handisport et la Fédération Française du Sport Adapté.

La formation s'est déroulée sur trois jours en octobre 2024, autour de temps théoriques et pratiques, sur le territoire de la commune de Grandchamp-des-Fontaines. 9 clubs du territoire y ont participé.

Elle a permis une rencontre avec des sportifs en situation de handicap du territoire, et une rencontre avec des interlocuteurs experts du parasport.



A la suite de ce temps de formation et sensibilisation, chaque club bénéficie d'un accompagnement de six mois, réalisé par les comités départementaux handisport et du sport adapté. Celui-ci permet le développement d'un projet d'accueil parasportif : mise en place d'un ou plusieurs créneaux de pratique, recherche de pratiquants, de financements et d'équipements. L'action se poursuit donc sur l'année 2025.

Le coût territorial de ce programme (6000€) a été supporté par la communauté de communes Erdre & Gesvres à hauteur de 3000€ (elle a pu bénéficier d'une aide de 3000€ du Conseil Départemental, dans le cadre d'un appel à contribution à hauteur de 50%).

Pour mener à bien ce projet, les communes, compétentes dans le domaine du sport, ont mobilisé l'ensemble de leurs clubs pour les inciter à intégrer ce programme.

Au-delà de cette sollicitation des clubs, une campagne de communication a été réalisée en lien avec les services Communication de la CCEG et des communes (MAG Erdre & Gesvres, bulletin communal, réseaux sociaux, réunion des associations...). Une vidéo EG l'actu a également été créée dans le cadre de ce programme.



EG l'Actu – Communauté de Communes d'Erdre & Gesvres

### Les 9 clubs du territoire engagés dans le Programme Club Inclusif

- ⌘ Activité Musculation Fitness Vigneux de Bretagne
- ⌘ ESV FOOTBALL Vigneux de Bretagne
- ⌘ Association RESPIRE Casson
- ⌘ Club de Canoë-Kayak de Sucé-sur-Erdre
- ⌘ Club de badminton de Casson
- ⌘ Basket Club de Casson
- ⌘ Club de canoë-kayak de Nort-sur-Erdre
- ⌘ GRAD section multisport de Grandchamp-des-Fontaines
- ⌘ Treillières vélo club du Gesvres

### Communication autour des jeux paralympiques Paris 2025

La communauté de communes a consacré un dossier spécial sur l'inclusion et l'accessibilité dans son MAG, dans la dynamique des jeux paralympiques de Paris 2025 en septembre 2024.

Les actions engagées par la CCEG depuis plusieurs années ont été rappelées (semaine de l'accessibilité, dispositif ACCEO, sensibilisation des scolaires, guide pratique pour les manifestations accessibles...).

Le Programme Club Inclusif, qui vient renforcer ces initiatives, a été présenté en parallèle de l'interview d'Emeric Martin, pongiste paralympique qualifié pour ces jeux et habitant du territoire.



erdre-gesvres



## CONCLUSION

La Communauté de communes d'Erdre & Gesvres poursuit ses actions en faveur de l'accessibilité et, en tant que facilitateur, son accompagnement auprès des communes.

La semaine de l'accessibilité, les sensibilisations auprès des scolaires, les campagnes d'information ont été organisées en 2024. Les communes peuvent également continuer à utiliser les outils à disposition (guide pratique des manifestations accessibles, macaron « stationnement gênant », cartes PAVE-ERP..).

L'année 2024 a également été marquée par le déploiement du Programme Club Inclusif sur le territoire. Sous le pilotage du Comité Paralympique Sportif Français, 9 clubs ont été sensibilisés à l'accueil de public en situation de handicap. En outre, toute une communication a été mise en place autour de ce programme et des jeux paralympiques mettant en valeur l'ensemble des actions menées sur Erdre & Gesvres.

La Communauté de communes poursuivra sa dynamique en faveur de l'accessibilité en 2025 avec la mise en place de nouveaux projets comme la proposition aux communes d'une méthode de collecte des données accessibles relatifs aux points d'arrêt prioritaires et la mise en place d'un tutoriel sur « comment utiliser le guide pratique pour rendre ses manifestations accessibles ? ».

**La Présidente de la Commission Intercommunale d'Accessibilité**  
**Vice-Présidente en charge des Solidarités**

**Stéphanie BIDET**

*Ce rapport a été présenté et approuvé à l'unanimité en commission intercommunale d'accessibilité lors de la séance du 24 avril 2025.*